

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que des travaux de réhabilitation de voirie sont prévus (Socogetra – Cédric GIARD : 0475/46.34.22) à 6900 Lignièrès, N888, du 15 avril au 5 septembre 2024.

Attendu qu'il y a lieu à cette occasion de réglementer la circulation et la sécurité des usagers de même que celle des intervenants;

Vu les art 133 al.2 et 135 par 2 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'A.R. du 16.03.1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière;

Vu l'urgence;

ARRETE :

Art 1 : du 15 avril au 5 septembre 2024, la N888 Lignièrès entre BK5.450 et 9.080 sera interdite à la circulation. Une déviation sera mise en place via N4 et N839.

Art 2 : La signalisation, conforme au code de la route sera mise en place et enlevée par l'exploitant.

Art 3 : La signalisation sera masquée ou ôtée dès qu'elle ne sera plus nécessaire.

Art 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies de peines de simple police.

Donné à Marche-en-Famenne, le 25 mars 2024

Le Bourgmestre,




André BOUCHAT